



## **BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS**

Montant TTC (tva 20 %) calculé sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi jusqu'à la réitération de l'acte authentique

### **IMMEUBLES (appartements, maisons, etc ...)**

6 % TTC sur le prix de vente avec un minimum de 5000 €

### **TERRAINS**

8 % TTC sur le prix de vente avec un minimum de 5000 €